



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 22 août 2023

Le risque feux de forêt est « sévère » dans les Alpes-de-Haute-Provence

Le manque de précipitations observé depuis le mois de juillet et les fortes températures des derniers jours ont conduit à un danger de feux de forêt qui atteint cette semaine des valeurs élevées. Le niveau est « sévère » (orange sur la publication cartographique) sur l'ensemble du département.

Prenant en considération les fortes chaleurs attendues cette semaine, Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes-de-Haute-Provence, appelle à la plus grande prudence quant aux activités de plein air.

Ces conditions météorologiques doivent conduire chacun à adopter des comportements adaptés et responsables.

Pour rappel, tout usage ou création de feu (bougie, feu de camp, barbecue, camping-gaz, cigarette, etc...) est interdit dans les massifs forestiers et à 200 m de ces derniers, en application de l'arrêté préfectoral 2020-021-006.

Le jet de mégot de cigarette depuis un véhicule, qu'il soit à l'arrêt ou en mouvement, est ainsi totalement proscrié. Pour les barbecues, seules les installations fixes en dur à proximité immédiate des habitations et équipées d'un dispositif pare-étincelle sont autorisées.

Les différents services de police seront intransigeants sur les infractions relevées, sur l'ensemble du département, y compris la vallée de l'Ubaye également exposée au risque d'incendie. La sanction pour ce type d'infraction est une amende forfaitaire de 135 €.

L'accès aux massifs est réglementé par l'arrêté préfectoral 2021-197-003, consultable sur le site internet de la préfecture, en fonction du niveau de danger évalué chaque jour par Météo-France. La carte de danger est mise à jour quotidiennement : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-de-haute-provence/>

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture

8 Rue du Docteur ROMIEU

04016 Digne-les-Bains Cedex

Information journalière pour les activités de pleine nature en période de risques feux de forêts

Prévision pour le 22 aout 2023

(mise à jour : 21/08 à 18h)

De mi-juin à mi-septembre, l'accès à certains massifs peut être interdit, en fonction des conditions météorologiques.

[Consulter le zonage des massifs forestiers](#)

Prévisions pour :

Aujourd'hui

Demain

[Télécharger le pdf](#)

 Parties de communes situées au sud du Verdon soumises à la réglementation du Var *

 Zone Fermée, accès interdit

- 1 - ROUGON
- 2 - ESPARRON-DE-VERDON
- 3 - MONTAGNAC-MONTEPEZAT
- 4 - CASTELLANE
- 5 - GREOUX-LES-BAINS
- 6 - QUINSON

